

1. EDITORIAL

Dans la mise en œuvre du programme des réfugiés réinstallés sur le financement de l'Union européenne en partenariat avec le Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés (HCR), plusieurs organismes internationaux et nationaux interviennent en amont et en aval afin de permettre aux bénéficiaires du programme d'arriver dans les meilleures conditions dans les pays de réinstallation.

En premier lieu, le HCR prend en charge les familles fuyant la guerre et autres persécutions politiques dans un premier pays d'asile. Les familles accueillies passent en moyenne plus de dix ans dans les premiers pays d'asile sous la protection du HCR. Leurs demandes d'asile sont sélectionnées par le HCR en fonction de leurs vulnérabilités, et soumises aux autorités des pays de réinstallation comme la France.

Pour la France, c'est après la soumission de ces demandes par le HCR aux autorités que l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) envoie des agents instructeurs dans les premiers pays d'asile concernés pour passer les entretiens avec les familles sélectionnées. A leur retour en France et après une étude des demandes, une décision favorable ou défavorable est prise. Ainsi, en cas de décision favorable, le HCR met en lien les familles dont la demande d'asile a été acceptée avec l'OIM.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est chargée de préparer le voyage des familles et de les accompagner jusqu'au dernier aéroport choisi dans le pays de réinstallation et passer le relai pour la prise en charge par les opérateurs chargés de leur accompagnement pour une période de 12 mois.

Au niveau national et en particulier en France, l'OFPRA, la DGEF¹, la DIHAL², l'OFII³, ainsi que les services déconcentrés de l'Etat au niveau régional et départemental que sont les préfetures et les DDETS⁴, sont les principaux acteurs et interlocuteurs des opérateurs impliqués dans la mise en œuvre du programme des réfugiés réinstallés.

C'est dans le cadre de la continuité de mise en œuvre de l'engagement du gouvernement français qui est d'accueillir et de réinstaller 10 000 réfugiés en situation de vulnérabilité se trouvant dans des camps de réfugiés gérés par le HCR au Moyen-Orient (Turquie, Liban, Jordanie, Egypte) et en Afrique sub-saharienne (Niger, Tchad, Rwanda), que l'ARSEA a été

¹ Direction générale des étrangers en France

² Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

³ Office français de l'immigration et de l'intégration

⁴ Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

choisie comme opérateur en charge de ce programme dans le Bas-Rhin par les services de l'Etat, suite à un appel à projet remporté en novembre 2022.

Pour faire de ce programme des réfugiés réinstallés un service du SESAME, la maison située au 2A rue Voltaire à Bischheim, désormais propriété de l'ARSEA, a été choisie pour servir de bureau pour les salariés chargés d'accompagner et de suivre les familles accueillies et cela, conformément au cahier des charges qui lie l'ARSEA aux services de l'Etat.

2. MISSIONS ET PRISE EN CHARGE DES FAMILLES

Il est à noter que la prise en charge des familles se déroule sur une année. Ainsi, les familles accueillies en 2022 étaient encore dans le dispositif en 2023 et en 2023 nous avons accueillis de nouvelles familles.

[Chronologie de l'accueil des familles en 2022](#)

En 2022, le dispositif des réfugiés réinstallés a accueilli 6 ménages, pour un total de 23 personnes. En ce moment, nous n'avons pas d'objectif prédéfinie du nombre de personnes à accueillir.

En juillet 2022 : une famille de 4 personnes, avec un enfant porteur de handicap lourd en provenance du Liban et de nationalité Syrienne.

En Août 2022 : une famille de 4 personnes, composée d'une mère veuve et ses trois enfants en provenance de la Turquie et de nationalité syrienne.

En septembre 2022 : une famille de 3 personnes. Il s'agissait d'un couple avec leur fille en situation de handicap en provenance du Liban et de nationalité syrienne.

En novembre 2022 : une famille de 6 personnes, un couple et quatre enfants en provenance de l'Egypte et de nationalité Erythréenne.

Nous avons accueilli en même temps une personne isolée en provenance de l'Egypte et d'origine libyenne. Cette personne est arrivée avec un lourd traumatisme psychologique qui était dû à des violences multiples subies dans son pays d'origine à cause de son homosexualité.

En décembre 2022 : une famille de 5 personnes, un couple et 3 enfants en provenance de la Jordanie et de nationalité Syrienne. Deux des enfants de cette sont porteurs de handicap.

[Chronologie de l'accueil des familles en 2023](#)

En 2023, le dispositif des réfugiés réinstallés a accueilli 7 ménages pour un total de 32 personnes. L'objectif initial était de 42 personnes en 2023. Cette différence entre l'objectif initial et le nombre réel de personnes accueillies s'expliquent par les orientations des partenaires au niveau national qui ont été moins importantes que prévu.

En mars 2023 : nous avons accueilli deux familles.

Une famille de 6 personnes dont un couple et 4 enfants, en provenance du Liban et de nationalité Syrienne.

Ensuite, nous avons accueilli une autre famille de 4 personnes. Cette famille est composée d'un couple avec un enfant et le frère du monsieur qui est lourdement handicapé suite à un accident par balle. Nous avons aussi enregistré une naissance dans cette famille pendant la période de prise en charge. La famille est arrivée en provenance du Tchad et est d'origine Soudanaise.

En juillet 2023 : nous avons de nouveau accueilli deux ménages.

Une famille de 5 personnes, un couple et trois enfants dont le dernier enfant est arrivé avec un diagnostic autisme et TDAH, avec un problème congénital de complication de son appareil génitale. Cette famille est arrivée en provenance du Liban et elle est d'origine Syrienne.

Nous avons accueilli dans l'intervalle d'une semaine, une autre famille de 5 personnes.

Il s'agissait là d'un couple avec trois enfants également et c'est la mère de famille qui est arrivée avec un état de santé très fragile et en fauteuil roulant. Ils sont arrivés en provenance du Liban aussi et d'origine syrienne.

En septembre 2023 : nous avons accueilli une famille composée de cinq personnes. Un couple et trois enfants en provenance de la Turquie et d'origine syrienne. Le père de famille de ce ménage a un souci de santé lié à sa colonne vertébrale et sa fille aînée a un problème de santé lié au cancer.

En novembre 2023 : nous avons accueilli une personne isolée en provenance du Rwanda et d'origine Soudanaise. Pas de problème de santé pour cette personne.

En décembre 2023 : nous avons accueilli la dernière famille pour cette année, qui est composée de six personnes. Un couple avec quatre enfants dont la seule fille unique à un handicap moteur et se déplace en fauteuil roulant. Cette famille est arrivée en provenance de la Turquie et est d'origine Syrienne.

Tableau d'information des ménages accueillis en 2022

Dates d'entrée en France	Dates de sortie du dispositif	Nombre de personnes accueillies	Sexe	Année de naissance	Nationalités	Pays de provenance
28/07/2022	22/07/2023	5	F	1993	Syrienne	Liban
			M	1982		
			M	2014		
			F	2016		
			F	2023		
30/08/2022	30/08/2023	4	F	1974	Syrienne	Turquie
			M	1997		
			M	2000		
			M	2006		
09/11/2022	09/11/2023	6	F	1985	Erythréenne	Egypte
			M	1974		
			F	2004		
			M	2007		
			M	2012		
			M	2016		
09/11/2022	09/11/2023	1	M	1989	Libyenne	Egypte
20/12/2022	20/12/2023	5	F	1987	Syrienne	Jordanie
			M	1985		
			F	2008		
			F	2011		
			M	2013		

Tableau d'information sur les ménages accueillis en 2023

Dates d'entrée en France	Dates de sortie du dispositif	Nombre de personnes accueillies	Sexes	Année de naissance	Nationalités	Pays de provenance
28/03/2023	28/03/2024	6	F	1980	Syrienne	Liban
			M	1977		
			M	2003		
			F	2007		
			F	2009		
			F	2019		
30/03/2023	30/03/2024	4	F	1986	Soudanaise	Tchad
			M	1991		
			M	1997		
			M	2021		
11/07/2023	11/07/2024	5	F	1992	Syrienne	Liban
			M	1981		
			M	2012		
			M	2013		

			M	2018		
20/07/2023	20/07/2024	5	F	1980	Syrienne	Liban
			M	1977		
			M	2006		
			F	2009		
			M	2013		
27/09/2023	27/09/2024	5	F	1978	Syrienne	Turquie
			M	1973		
			F	2001		
			M	2005		
			M	2019		
28/11/2023	28/11/2024	1	M	1985	Soudanaise	Rwanda
05/12/2023	05/12/2024	6	F	1992	Syrienne	Turquie
			M	1983		
			M	2010		
			F	2012		
			M	2013		



2.1 Logements mobilisés pour favoriser l'accueil de ces ménages

Pour favoriser un accueil digne des ménages comme prévu par le cahier des charges du dispositif des réfugiés réinstallés, il nous a fallu un peu de temps avant de disposer aujourd'hui de plusieurs logements à travers des baux associatifs contractés entre plusieurs propriétaires de biens immobiliers dans l'Eurométropole de Strasbourg.

Le mode de fonctionnement de la gestion des appartements mis en place est qu'une fois un logement trouvé, et que le bailleur accepte de nous louer son appartement en acceptant que son appartement soit utilisé pour loger des réfugiés, le contrat est alors conclu entre le bailleur et l'ARSEA. Il est à préciser qu'il est compliqué voire impossible à ce jour que le propriétaire d'un appartement accepte de louer directement son bien aux réfugiés. Nous proposons aussi parfois à ces propriétaires d'accepter de passer par un système de bail glissant, ce qui a été refusé en 2023.

Une fois le bail conclu, en fonction de la superficie du logement, nous sous-louons à notre tour aux familles. Les loyers peuvent être payés par les familles grâce aux aides perçues.

A ce jour, ce mode de fonctionnement nous a permis de mettre place une rotation des familles dans les appartements jusqu'à leur sortie vers des logements sociaux qui leur sont attribués par les bailleurs sociaux. Cependant, il est important de préciser que dès l'arrivée des familles et après l'obtention des documents administratifs nécessaires, nous effectuons des demandes de logement sociaux et effectuons par la suite une demande ACD⁵ pour mettre en priorité ces familles. Ce travail nous a permis d'avoir en 2023, 3 attributions à des ménages relevant du contingent de 2022 et une attribution à un ménage du contingent de 2023.

Pour arriver à ce résultat, nous avons réussi à trouver des partenaires qui nous proposent des logements en tenant compte de nos conditions d'utilisation du bien.

Malgré tout, la recherche d'appartement dans l'Eurométropole demeure encore difficile pour permettre une sortie des ménages à la date prévue. Nous continuons ainsi à solliciter nos partenaires bailleurs sociaux afin de nous proposer des logements par le système des baux glissants pour permettre à ces ménages d'accéder à un logement dont ils seront locataires directement.

2.2 L'accompagnement global des familles réinstallées

Dès lors que nous accueillons et installons une nouvelle famille dans un de nos appartements, c'est à partir de là que commence une longue série d'accompagnements à la fois administratifs et médicaux.

Pour l'ensemble des familles, nous débutons les démarches par un bilan de santé, via notre partenaire, La Boussole.

La plupart des familles qui nous sont orientées ont toujours une personne avec une pathologie lourde qu'il faut absolument surveiller. Cette particularité de l'orientation des familles avec des personnes malades est motivée par la présence du CHU sur notre territoire. C'est pour cette raison que nous organisons rapidement la prise en charge médicale de ces personnes pour éviter les ruptures de soins.

⁵ Accord Collectif Départemental

Dans le domaine de l'accompagnement médical, nous avons réussi à mettre en place plusieurs stratégies qui nous ont permis d'avoir aujourd'hui de nombreuses réussites au niveau du suivi médical des personnes arrivées et lourdement affectées par une pathologie.

Nous nous sommes fixés pour objectif, de permettre à ces familles d'avoir tous les droits ouverts en trois mois. De l'affiliation à l'assurance-maladie et à la complémentaire santé solidaire, l'ouverture des droits à la CAF, l'enregistrement à la préfecture pour avoir le premier titre de séjour, à l'ouverture d'un livret A pour percevoir les allocations, nous engageons une course contre la montre pour respecter ce délai de trois mois pour les bénéficiaires.

Les enfants sont scolarisés 3 semaines en moyenne après leur arrivée dans notre dispositif et les quelques cas de retard que nous pouvons enregistrer sont pour la plupart dû à des situations d'enfants porteurs de handicap, dont la scolarisation doit attendre une décision de la MDPH.

Nous effectuons au sein du dispositif un accompagnement global des familles comme le demande le cahier des charges, avec une présence régulière à leurs côtés afin de répondre à leurs demandes, mêmes dans les logements diffus.

La priorité des familles avec des personnes en situation de handicap est pour la plupart du temps la reprise et le maintien des soins médicaux de leurs proches. C'est pour cette raison que nous en avons fait aussi l'une de nos priorités dans notre mission d'accompagnement.

Dans le dispositif des réfugiés réinstallés, notre mission est celui d'un accompagnement global des familles au quotidien, afin de favoriser leur intégration dans les conditions prévues par le cahier des charges. Nous faisons donc un accompagnement personnalisé des familles car les besoins ne sont pas toujours les mêmes. L'accompagnement de certaines familles peut parfois demander un travail important pour leur permettre d'être au même niveau que les autres en matière d'autonomie.

2.3. Les partenariats mis en place pour mieux accomplir nos missions

Dans le cadre de l'atteinte de nos objectifs et de mieux répondre aux attentes des personnes accompagnées et des services de l'Etat, plusieurs partenariats ont été mis en place pour un traitement efficace des dossiers du public réfugié réinstallé.

C'est le cas avec la préfecture de Strasbourg, l'agence de la Caf à Schiltigheim, la CPAM, la banque postale du secteur de Bischheim, le CASNAV⁶, le Centre de lutte anti-tuberculose, le CIO de Schiltigheim, la mission locale de Bischheim, la MDPH, les Resto du cœur qui sont des exemples de structures avec lesquelles nous travaillons pour mieux accompagner les familles.

3. L'équipe Réfugiés réinstallés

En 2023, l'équipe comptait :

- Deux salariés dédiés à 100% au dispositif (un cadre intermédiaire et une monitrice adjointe d'activité) pour 1,8 ETP;
- Une maîtresse de maison et un cadre technique intervenant lors de l'accueil et de la prise en charge des familles et une secrétaire administrative pour 0.4 ETP ;

⁶ Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

- Un directeur pour 0.2 ETP sur l'année.

Un stagiaire de Master 2 Interventions Sociales, Comparaisons Européennes, Migrations est également venu compléter l'équipe.

4. Conclusion

Le dispositif des réfugiés réinstallés a, au cours de l'année 2023, reçu à plusieurs reprises les félicitations et encouragements de la part des services de l'Etat et de nos partenaires locaux. Notre dispositif a été de ce fait pris en exemple lors du COPIL national tenu en août 2023.

Les bénéficiaires expriment aussi régulièrement leur satisfaction quant à l'accompagnement proposé par l'ARSEA.

Au niveau médical

Comme mentionné un peu plus haut, les prises en charges médicales ont permis de mettre en place la reprise des soins pour les pathologies les plus graves et cela a procuré beaucoup de satisfaction aux familles.

100% des personnes accompagnées ont vu un médecin pour un bilan de santé. Des pathologies moins graves ont été découvertes et ont pu être prises en charge (problèmes dentaires, ophtalmologiques, d'ORL, respiratoires).

Au niveau scolaire

80% des enfants ayant l'âge d'aller à l'école ont été scolarisés. Ceux qui n'ont pas pu être scolarisés ne le sont pas du fait de problématiques de santé lourde, pour lesquelles des solutions sont en train d'être imaginées.

Par ailleurs, 3 jeunes majeurs de plus de 18 ans avec un diplôme obtenu à l'étranger ou sans le diplôme et parfois même bac, ont été orientés vers la mission locale avec qui nous travaillons. Ils sont inscrits dans le programme "LOCOMOTIV" qui accompagne les jeunes déscolarisés et sans projet professionnel. Ils les aident à mettre en place des projets de formations professionnelles, tout en les outillant des compétences nécessaires pour leur permettre d'aller vers l'emploi ou une vers une formation professionnelle. Ils perçoivent à cet effet une prime de 520€ par mois accordés par l'agence de sévices et de paiement.

La sortie vers un logement social

En 2023, 3 ménages du contingent de 2022 ont bénéficié d'une attribution de logement social par deux de nos partenaires bailleurs sociaux. Une famille à Haguenau, une autre à Strasbourg et une personne isolée à Strasbourg également.

Ces sorties vers un logement social pour ces familles ont été d'un énormément soulagement.

Quand nous prenons l'exemple du ménage qui a fait plus 20 ans d'asile dans deux pays différents avant d'être réinstallé en France et qui finalement après l'attribution de ce logement social, le père de famille nous a fait savoir que « sa famille pourrait enfin se stabiliser dans un vrai logement et qu'il pourra désormais penser à l'avenir de ses enfants ».

Dans le contingent de 2023, une famille avait bénéficié d'une attribution de logement social. Malheureusement, elle n'a pas été acceptée car le logement ne correspondait pas à la composition de la famille qui est de 6 personnes.

Toutefois, il reste des axes importants à travailler dans l'accompagnement des personnes, tels que la maîtrise de la langue française et l'accès à l'emploi. Ces axes seront travaillés en priorité en 2024 avec nos partenaires.